

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Nos références : PU/2020/152A - 201228

Vos références:

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est Monsieur BERTHOLOME Didier, domicilié Rue du Vélodrome 8 à 4621 FLÉRON.

Le terrain concerné est situé Rue de Liéry - 4621 Retinne, cadastré Retinne section D n° 159T.

Le projet consiste en la démolition d'un chapiteau et construction d'un entrepôt et présente les caractéristiques suivantes :

(P.S.: zone d'habitat; G.C.U.: Aire n°5 - Zone intermédiaire - Aire intermédiaire; S.D.C.: III.B.1- Zone intermédiaire - Zone résidentielle de liaison – habitat et du périmètre de ligne de crête ; et s'écarte du G.C.U pour :

- 1) alignement de l'entrepôt non conforme (> au 12m de recul maximum par rapport à l'alignement);**
- 2) façade aveugle interdite (3 des 4 façades sont aveugles);**
- 3) matériau de parement non conforme (bardage métallique de ton gris foncé).**

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON. Au vu des conditions sanitaires, une seule personne sera accueillie par rendez-vous, avec port du masque obligatoire.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51 - mail : urbanisme@fleron.be, dont le bureau se trouve à 4620 FLÉRON, rue François Lapierre 33.

La date d'affichage de l'annonce est le 5 janvier 2021

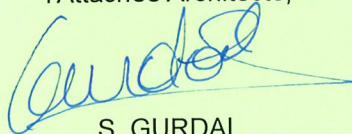
Les réclamations écrites sont à envoyer du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete_urbanisme@fleron.be

Fléron, le **29 DEC. 2020**

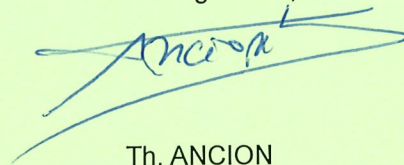
Par le Collège,

Pour le Directeur Général,
l'Attachée Architecte,



S. GURDAL

Le Bourgmestre,



Th. ANCION

